HSBC
Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC HORIZON 2028-2030

ISIN : FR0010214023

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), agréé en France sous le n° GP 99026 et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production du document d'informations clés : 29 juillet 2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est un fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français et respectant les règles d'information de la Directive 2009/65/CE

Durée :

La date d'échéance du FCP est le : 31 décembre 2030
La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum règlementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC HORIZON 2028-2030, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI BALANCED – catégorie d'actions AC de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS, dit maître,
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du compartiment maître ci-après :
- *Le compartiment a pour objectif de gestion de maximiser une performance correspondant à un investissement modérément exposé au risque des marchés actions, sur un horizon de placement recommandé d'au moins 3 ans. Cet investissement est effectué en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière. L'allocation stratégique de long terme est composée de 30% d'actions et 70% d'obligations internationales avec un biais euro.*
- *Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »). HRIF – SRI Moderate est un compartiment profilé au sein d'une gamme ISR multi-asset composée de plusieurs profils. Avec une allocation stratégique composée en moyenne de 30% d'actions, il constitue un investissement modérément exposé au risque des marchés actions. Les sources de performance du compartiment résident dans : l'allocation tactique des classes d'actifs ; la sélection de valeurs répondant à des critères E. S.G. et financiers ; la gestion active du risque de taux et de crédit ; la gestion active du risque de change.*
- *Le taux d'analyse extra-financière s'élève à 90% minimum de l'actif éligible du compartiment. Un taux d'analyse extra-financière de 90% minimum s'applique aux OPC sousjacents dans lesquels le compartiment pourra être investi.*
- *Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.*
  - *- critères extra-financiers: la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, après l'application d'exclusions normatives et sectorielles.*
- *1. pour les valeurs d'entreprises : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,*
- *2. pour les émissions gouvernementales : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.*
- *Sont intégrés dans le processus de sélection des titres, en application de la réglementation européenne, des engagements extra-financiers tels que l'alignement sur les caractéristiques E/S, les investissements durables et la prise en considération des principales incidences négatives.*
- *Les critères extra-financiers sont détaillés dans l'annexe SFDR du prospectus du compartiment.*
- *Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple :le changement climatique et la transition énergétique (E), les pratiques sociales du travail (S), la gouvernance et la corruption (G).*
- *La liste exhaustive des fournisseurs externes de données ESG est disponible dans la rubrique Information ESG du compartiment sur notre site internet www. assetmanagement.hsbc.fr.*
  - *- critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix, qualité de crédit et liquidité.*
- *Ce compartiment a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public, accessible sur le site internet de la Société de Gestion.*

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2028. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2030.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.
Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.
Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.
Les documents d'information du FCP (DIC/prospectus/rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit jusqu'au 31/12/2030.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, liquidité. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 11 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 6 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 6 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 5 500	EUR 5 010
	Rendement annuel moyen	-45,00 %	-10,89 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 150	EUR 9 130
	Rendement annuel moyen	-18,48 %	-1,50 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 800	EUR 12 080
	Rendement annuel moyen	-1,96 %	3,20 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 660	EUR 14 240
	Rendement annuel moyen	16,62 %	6,07 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et mars 2024. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2015 et janvier 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre juin 2013 et juin 2019. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCP ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du FCP gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans
Coûts totaux	627 EUR	980 EUR
Incidence des coûts annuels *	6,3 %	1,3 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,55% avant déduction des coûts et de 3,20% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (6,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	6,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 600 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,27 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2023.	27 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 6 ans
Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Global Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP sont disponibles sur Internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds . Il existe trop peu de données pour vous fournir des indications utiles sur les performances passées.
Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.